

**Assemblée Générale de l'AVGD
vendredi 28 avril 2017, à 10h00, Salle La Paudèze ,
au Centre Patronal à Paudex.**

Présidence : M. Jean Malcotti

Sont présents : 36 membres, selon liste de présence annexée à l'original du présent procès-verbal.

10 invités

Sont excusés : 8 membres, selon liste annexée à l'original du présent procès-verbal.

21 invités

Secrétaire : M. Jean-Luc Pirlot

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2016 ;
2. Rapport du président ;
3. Comptes 2016, présentation, rapport des vérificateurs et adoption ;
4. Budget 2017, présentation et adoption ;
 - 4.1 fixation des cotisations annuelles ;
5. Modifications statutaires ;
6. Mutations ;
7. Divers et propositions individuelles ;
 - 7.1 Intervention de Mme Carole Schelker,
 - 7.2 Intervention des représentants de l'Etat de Vaud (DGE).

M. Jean Malcotti, président, déclare l'Assemblée générale ouverte à 10h40 en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle de la « Paudèze » du Centre Patronal à Paudex, tout en relevant avec un très grand plaisir la présence de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, ainsi que celle d'un certain nombre d'invités qu'il cite nommément et dont les noms feront partie de la liste de présence jointe au procès-verbal original. Il relève

également la présence des représentants de la DGE et du directeur de l'ASGB, M. Martin Weder.

Le président passe de suite la parole à **Mme Jacqueline de Quattro**, dont l'agenda extrêmement chargé ne lui permet malheureusement pas de rester toute l'assemblée.

Mme de Quattro le remercie pour l'invitation, en rappelant d'emblée qu'il peut paraître surprenant qu'une ministre de droite s'occupe d'environnement, alors qu'elle précise dans le même temps que cela ne l'est plus, tant l'économie et l'environnement doivent pouvoir être conciliés l'un avec l'autre pour le bien de chacun. Et il est important d'envisager de nouveaux modèles de développement pour les générations futures. Pour cela, il va falloir trouver comment préserver la planète Terre sans pour autant ôter le confort actuel et les nombreux acquis de nos sociétés. C'est toute la difficulté actuelle, à savoir maintenir les bénéfices du développement, mais en y ôtant les nuisances...

Elle poursuit avec les derniers travaux réalisés par ses services et leurs partenaires, qu'il s'agisse du PDCar, du plan sectoriel des déchets ou encore cette année du Plan de Gestion des Carrières. Ces documents sont importants dans l'optique de pouvoir accueillir près de 10'000 personnes par année d'ici à 2030 dans le canton, soit un total estimé à près de 190'000 nouveaux habitants. Cela signifie des besoins multiples en termes d'infrastructures, donc des matériaux pierreux pour les réaliser, par exemple pour la gare CFF de Lausanne et la 4^{ème} voie. Ce type de développement nécessite et compte sur les professionnels de l'AVGD, le canton en aura besoin, et il va falloir collaborer étroitement pour faire accepter ces nouveaux défis à la population et à certains partis.

L'augmentation continue des importations de ces matériaux en provenance de France voisine n'est pas une solution, ni une bonne nouvelle, car cela signifie moins de sécurité et plus de pollutions. Cependant, aujourd'hui, il faut compter avec les contraintes de la LAT, surtout pour tout ce qui touche aux SDA ; certes, il est important de maintenir des surfaces agricoles de qualité, mais il semble disproportionné de faire en sorte que ces critères touchent aussi des surfaces temporaires, comme c'est le cas des gravières et/ou carrières. De ce point de vue-là, la Confédération se trompe, car ces terrains reviennent ensuite encore très souvent en meilleur état aux agriculteurs qui peuvent en profiter comme il se doit. Des discussions sont en cours avec les autorités fédérales à ce propos.

Mme de Quattro souligne donc également l'importance de procéder à d'excellentes remises en état, et ajoute même qu'il doit encore être possible de le faire sur d'anciens sites afin de tenter de récupérer quelques surfaces compensatoires supplémentaires pour des SDA. Elle relève que le Conseil d'état, et plus particulièrement son département est à l'écoute des professionnels de la branche, en prenant l'exemple du projet d'extension de la carrière du Mormont, qui est soutenue par le canton. C'est également un dossier en cours au niveau fédéral, et les espoirs sont permis. Le canton affiche réellement une volonté claire d'aborder de façon pragmatique les aspects temporaires des sites concernés par la branche.

La Conseillère d'Etat poursuit en réitérant ses remerciements à l'attention des membres de l'AVGD pour le travail très complet qu'ils fournissent et l'amélioration permanente des dossiers qu'ils soumettent. Ce qui permet d'ailleurs à la branche de faire aboutir 95% de ces dossiers face aux redoutables adversaires que sont les défenseurs de l'environnement. L'ouverture récente du terminal ferroviaire pour les gravières du Pied du Jura est une excellente chose pour la branche qui montre ainsi son intérêt à développer et soutenir le développement durable.

Concernant les Carrières d'Arvel, elle se réjouit également de relever que ce dossier avance positivement, puisque les questions liées à la sécurisation du site devraient trouver des réponses concrètes d'ici à la fin de l'année au plus tard, et ceci grâce en partie aux actions décisives menées par la DGE. Elle en profite pour remercier au passage ses collaborateurs qui ont travaillé sur ce dossier.

Puis elle termine par signaler que les courriers envoyés par l'AVGD ont été bien reçus et qu'ils sont en phase de traitement par les services concernés. Concernant la taxe sur la plus-value, elle est persuadée qu'il sera possible de répondre positivement à la section ; et s'agissant des taxes administratives, elle signale que la DGE va tout faire pour apporter une réponse adéquate à cette demande.

En conclusion, Mme de Quattro relève que la tâche de chacun va consister à améliorer l'information auprès du grand public pour qu'il soit conscient des enjeux en la matière.

M. Jean Malcotti la remercie chaleureusement pour ses propos constructifs, tout en lui remettant une modeste 'boîte surprise' en guise de reconnaissance sous les applaudissements de la salle. Il lui souhaite, au nom de la section, ses meilleurs vœux de succès pour la campagne électorale en cours, tout en précisant que Mme Schelker et M. Nicolet sont aussi concernés par ces vœux, étant eux aussi en campagne pour la députation et le conseil d'état.

Puis **le président** poursuit en invitant Mmes Hubschmid et Parisod à le rejoindre sur le devant de la salle. En effet, il tient à prendre officiellement congé de Mme Hubschmid qui a été la collaboratrice administrative de ce mandat depuis qu'il a été transféré au Centre Patronal, et qui a toujours rempli ces tâches avec l'entière satisfaction de l'AVGD. Elle a décidé de changer d'horizon associatif, et va ainsi s'occuper dorénavant des dentistes. Pour lui succéder, il souhaite la bienvenue à Mme Parisod, en espérant qu'elle saura avoir du plaisir dans sa nouvelle fonction. Il remet donc un petit présent à Mme Hubschmid en lui souhaitant ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière, sous les applaudissements de la salle.

Ceci fait, il prend congé de Mmes Hubschmid et Parisod, avant de demander si quelqu'un désire modifier l'ordre du jour qui a été proposé avec la convocation. Ce n'est pas le cas, il sera donc suivi tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2016

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée ; ce document ne fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune contestation. Il est ainsi adopté à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur, M. Jean-Luc Pirlot.

2. Rapport du président

Texte in extenso

Faire un bilan de l'année dernière quand celle en cours est déjà bien entamée est toujours difficile car il y a toujours le risque d'oublier le point crucial que toutes les personnes présentes ont en tête mais qui était de moindre importance pour le président que je suis.

Notre site internet, après plus de 5 ans d'une longue somnolence, s'est enfin réveillé, nous en parlions déjà lors de notre dernière assemblée. Oui, celui-ci n'était plus digne de ce que nous pouvons en attendre aujourd'hui et une refonte complète a dû être faite, refonte qui a un prix comme vous pourrez le constater sous le point Comptes.

Ce site se doit d'être le lien entre la collectivité publique et nos entreprises en montrant nos différentes activités, des enjeux et risques de celles-ci et en les défendant. Nous ne sommes pas simplement, comme trop souvent entendu un mal nécessaire, en réalité amenons une plus-value dans la synergie de nos différentes tâches. Sans celles-ci pas

de recyclage, pas de mesures compensatoires et une déferlante de camions supplémentaires qui eux ne compensent rien...

Le site se veut également le lien entre nos membres et le comité de l'association permettant de mieux communiquer entre nous, d'être grâce à ceci plus réactif et à leurs écoutes. Une certaine frustration de certains de nos membres peut exister de ne pas savoir qu'elles sont les activités du comité durant l'année et s'il traite bien des sujets importants du moment. Pour ceci, nous allons mettre y rajouter un résumé des différentes séances du comité, des activités des groupes de travail et des différentes rencontres politiques ou entre associations.

Ce lien permettra aussi que les nouvelles ou modifications des directives, des ordonnances ou lois vous soient présenter. De même que les différents news de nos activités et de celles de la construction en générale, car fortement liées.

Oui, un beau challenger en perspective, non seulement pour Jean-Luc Pirlot et son équipe, mais également pour vous tous grâce à vos futures remarques et vos apports...

La décision de changer notre logo a également été prise. Le gris et vert au niveau des couleurs, soit le gravier et la nature. Le A épuré pour donner une direction, vers le haut ou le bas avec le V, allant dans le sens de nos différents processus. Pour le G, signe connu de tous et repris souvent, on refait la boucle et D déchet avec cette ouverture dans le sens de valorisation. Il est vrai également chacun de nous pourrait donner sa signification et que celle-ci aurait aussi un sens.

L'OLED est toujours un sujet de discussion. Comme nous avons pu le constater également lors de la journée technique de l'ASGB à Jongny du mois de mars et malgré les entre-aides à l'exécution qui devraient faciliter l'application de celle-ci par la suite, une certaine crainte existe de ne pas savoir à quelle sauce allons-nous faire manger.

Ce que nous espérons simplement c'est que lors de sa mise en application avec ses nouvelles ordonnances ou lois, les autorités et instances vaudoises fassent preuves d'équités par rapport aux autres cantons limitrophes, vouloir à tout prix être le bon élève à quelques fois des conséquences, nous l'avons constatées ces dernières années avec la revalorisation des déchets minéraux des chantiers et leurs exportations dans certains cantons voisins. Des échanges plus soutenus entre cantons devraient, nous l'espérons, palier à ces problèmes et qu'au niveau au moins romand, nous puissions aller dans la même direction.

Ces échanges inter cantonaux permettraient peut-être de sortir du blocage des SDA. J'en veux pour exemple le canton de Fribourg, qui bien que presque dans la même situation que chez nous il y a 2 ans, a permis avec quelques règles simples et de bon sens de trouver un quota de surface suffisant permettant quand même d'aller de l'avant.

Oui, les nombreux dossiers bloqués au canton et également le courrier envoyé par la DGE à tous les exploitants début mars, nous inquiète et ne fait qu'assombrir la marche de nos affaires en la rendant encore plus contraignante. Le canton a mis certains critères de priorisations en places, espérons qu'ils portent leurs fruits.

En ce qui concerne la revalorisation des matériaux, il semble que les efforts consentis par une partie des membres ceci passant par des nombreux investissements et des mises en conformités commencent à porter ses fruits même si la problématique des enrobés demeurent. Il ne faudrait malgré ceci pas que ces actions soient annihilées par

une augmentation des importations de matériaux minéraux français. Oui, une grave recyclée normée coûte aujourd'hui souvent plus chère que celle passant la frontière. Malgré les nombreuses discussions que nous avons eues au sein de notre comité et nos échanges avec les autres associations suisses du secteur, il est difficile d'y mettre un frein.

Quelques pistes existent néanmoins, par exemple sur Genève, où les entreprises du secteur gravier et béton ont mis en place un plan de route. Celui-ci a débuté par des pointages à deux points de douanes non commerciales, le résultat est pour l'un de 300 passages par jour et l'autre de 600. En consolidant ces chiffres avec le service des douanes, il a également été constaté par la suite quelques manquements au niveau des déclarations, différents taxes et autres retombées fiscales. Donc une concurrence déloyale. Des discussions avec les 4 conseillers d'état directement liés aux activités ont également permis de les sensibiliser à cette problématique...à ce jour un des premiers résultats est que ce sujet a été porté à la commission de politique extérieure du Conseil national par Monsieur Carlo Sommaruga.

Notre comité va également entreprendre les différentes démarches qui peuvent se faire dans le même sens au niveau du canton de Vaud en sachant que la problématique des douanes est quelque peu différente. Donc affaire à suivre.

Je me veux d'être optimiste pour les prochaines années, l'ilot Suisse reste compétitif et après un long hiver l'Europe semble se réveiller et voir pointer quelques belles fleurs.

Les derniers chiffres sur l'horlogerie montrent que tout arrive à... l'heure. Les grands travaux d'infrastructures annoncés dans le canton ne peuvent que renforcer ce sentiment. Nos parts d'activités par contre sont plus floues, lors de la rédaction de ce présent rapport et il en était de même les années dernières, les chiffres manquent. Au niveau suisse nous avons une légère baisse des volumes par contre au niveau de notre canton, à part les quelques discussions rien de concret ne ressort. Il vaut peut-être la peine de poser la question si nous ne devrions pas transmettre avoir une base de données gérée par notre secrétaire pour année après année sortir quelques chiffres. A ce jour, beaucoup d'associations ont ces chiffres, une part des cotisations étant payée sur les volumes. Surement un prochain sujet de notre comité.

Ce weekend de votation fait qu'indirectement nous allons de nouveau recevoir les députés pour notre traditionnel déjeuner, la date fixée est celle du 7 novembre, je vous laisse déjà l'inscrire dans vos agendas, de plus amples informations vous seront transmis en début d'automne. Ce déjeuner permet de lier et renforcer nos contacts avec le pouvoir politique car leur appui nous est nécessaire, la majorité silencieuse étant souvent une habitude chez nous...

Notre association se doit d'être présente et active pour défendre nos métiers, entre les séances du comité, les différents groupes de travail, les discussions avec la DGE ou d'autres départements, et autres rencontres, les différents membres se sont réunis plus de vingt fois. Je tiens donc personnellement à tous les remercier pour leurs différentes interactions et il va de même à l'engagement de M. Jean-Luc Pirlot et toute son équipe.

*C'est sur ces paroles de conclusion que **le président** est chaleureusement applaudi par les participants.*

3. Comptes 2016, présentation, rapport des vérificateurs et adoption

M. Jean-Luc Pirlot parcourt brièvement les comptes sur la base d'un document qui est projeté à l'écran et dont une copie sera jointe au procès-verbal, mais qui peut aussi être obtenue auprès du secrétariat en cas d'intérêt.

Le secrétaire précise d'emblée que ceux-ci sont malheureusement assez semblables à ceux de l'année dernière, c'est-à-dire avec des résultats fortement négatifs. La raison en est simple, il s'agit essentiellement des charges liées à la refonte du site Internet et à la création du nouveau logo. A cela s'ajoutent également le cadeau de départ du comité de l'un des membres fondateurs de l'association, et une erreur du restaurateur des assises de l'année précédente, qui avait tout simplement oublié de facturer ses prestations pour un total de plus de CHF 5'000 !

Heureusement, cependant, que l'assemblée avait accepté une augmentation des cotisations, celle-ci permettant de limiter les dégâts !

Les produits totalisent ainsi CHF 107'899.05 (voyage en Ecosse inclus), alors que les charges sont de CHF 121'008.95 (idem pour le voyage). L'excédent de charges se monte ainsi à CHF 13'109.90, et il est reporté au bilan, faisant passer le capital à CHF 56'005.80 au 31 décembre 2016.

Le président le remercie pour ses propos, puis il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au rapport des vérificateurs qui a été établi le 11 avril 2017 par MM. Philippe Peyri et Antoine Porret. C'est **M. Antoine Porret** qui donne lecture du rapport. Ce document confirme l'exactitude des chiffres et relève la bonne tenue des comptes. Sur la base des éléments vérifiés, il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables (une copie du rapport dûment signé est jointe au présent procès-verbal original).

M. Jean Malcotti le remercie pour sa lecture avant de passer au vote :

- **C'est à l'unanimité par un levé de mains que l'assemblée adopte les comptes 2016 et donne décharge aux organes responsables, à savoir le comité et son président, ainsi que le Centre Patronal.**

4. Budget 2017, présentation et adoption

M. Jean-Luc Pirlot présente le budget sur la base d'un document qui a été transmis en début de séance et qui est projeté à l'écran. Celui-ci n'est toujours pas réjouissant, car il tient compte d'un autre événement que la section va organiser dans le courant de l'année, à savoir le Déjeuner des Députés. Cette manifestation est la 3^{ème} du genre et elle a lieu à chaque début de nouvelle législature afin de rendre les députés attentifs aux problématiques rencontrées par la branche et ses membres.

Il est donc d'ores et déjà prévu de renouveler ce déjeuner au mois de novembre prochain (*ndlr : la date du mardi 7 novembre a dû être annulée et elle a été remplacée par celle du mardi 14 novembre*). Cela a bien évidemment un coût important qui se répercute sur les résultats finaux.

Le total des produits est estimé à CHF 67'600.00 alors que les charges devraient atteindre près de CHF 70'900.00. Le résultat final ferait ainsi apparaître un nouvel excédent de charges de l'ordre de CHF 3'300.00. Ce n'est certes pas aussi important

que les pertes enregistrées les années précédentes, mais il faudra tout de même prêter une attention particulière aux aspects comptables lors des prochains exercices.

Le secrétaire ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, le président le remercie pour ses multiples informations et précisions, avant de passer au vote sur le budget 2017 :

- **C'est à l'unanimité par un levé de mains que le budget 2017 est adopté tel que présenté.**

Le président remercie les membres pour leur compréhension et leur confiance avant de passer aux cotisations.

4.1 Fixation des cotisations 2017

M. Jean Malcotti rappelle que le montant des cotisations a été adapté une année auparavant, et que ce n'est donc pas une surprise si le comité propose de les maintenir telles quelles pour 2017, à savoir à Chf.1'500.00 par année, ceci malgré les perspectives négatives. Il ouvre la discussion à ce propos, la parole n'étant pas demandée, il passe au vote :

- **C'est à l'unanimité par un levé de mains que les membres acceptent de maintenir le montant des cotisations à CHF 1'500.00 par année et par membre pour l'exercice 2017.**

Le président réitère ses remerciements à l'attention de l'assemblée, l'assurant que tout sera fait pour que ces montants restent utilisés à bon escient.

5. Modifications statutaires

M. Jean Malcotti informe les membres que les statuts n'ont pas bougé depuis plus de dix ans, et qu'il était donc temps de les adapter quelque peu à la structure actuelle de la section. Les modifications proposées sont plutôt du domaine de la 'cosmétique', et elles ont été adressées aux membres en même temps que la convocation. Elles n'ont fait l'objet d'aucune remarque jusqu'alors, mais le président les présente brièvement à l'écran.

Le président souligne également que l'un des objectifs était aussi de répondre aux interrogations de l'année précédente s'agissant des élections statutaires. Il est dès lors proposé de fixer le nombre de membres au comité à 10 personnes au lieu de 9, et ceci sans tenir compte du secrétaire et du conseiller technique qui ne possèdent qu'une voix consultative. Il est également proposé de supprimer toutes les références aux deux vice-présidents, puisque dans les faits, il n'y en a qu'un, M. Thierry Perrin, en l'occurrence, et qu'il n'y a aucune nécessité de maintenir cette double nomination. Les autres propositions sont rapidement passées en revue selon le document joint en copie au présent procès-verbal.

Ceci fait, le président ouvre la discussion sur les articles soumis à modification; la parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote en soumettant l'ensemble des modifications en même temps, sauf s'il y a un avis contraire. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote et demande aux membres présents s'ils acceptent les modifications telles que proposées :

C'est à l'unanimité que les membres acceptent les modifications de statut telles qu'elles sont proposées.

Le président remercie les membres pour leur confiance, tout en annonçant que la nouvelle version des statuts sera remise avec le procès-verbal de ces assises.

Il en profite pour signaler par la même occasion que le comité a décidé, pour des raisons pratiques et constructives, de fixer le mandat de conseiller technique pour des périodes de 4 ans, ou deux fois deux ans. La prochaine élection aura ainsi lieu en 2018, et il est d'ores et déjà demandé aux bureaux intéressés de se préparer à annoncer leur éventuelle candidature au secrétariat.

6. Mutations

Le président annonce qu'il n'y a malheureusement eu aucune nouvelle adhésion au cours de l'exercice écoulé. Il annonce toutefois les mutations suivantes :

- L'entreprise Dumartheray Transports Sàrl a démissionné pour cause de cessation d'activité ;
- suite à la réorganisation du groupe Helvetia Environnement, la société Léman Environnement a été radiée et elle est devenue Sogetri SA, alors que la société AVO a démissionné de l'AVGD. Désormais, seul SOGETRI SA est membre de la section pour représenter le groupe.

7. Divers et propositions individuelles

Le président signale qu'aucune demande n'est parvenue au secrétariat, mais comme le veut la tradition, il ouvre tout de même la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il passe de suite aux différentes présentations qui ont été annoncées avec l'ordre du jour.

Le secrétaire mentionne que chaque intervention se fait avec un support informatique, et que les documents seront disponibles auprès du secrétariat si quelqu'un souhaite les obtenir. Il rappelle cependant que ces documents sont à usage interne et personnel, et que toute autre utilisation doit obtenir les autorisations ad hoc de la part de leur auteur au préalable.

7.1 Intervention de Mme Carole Schelker, conseillère technique

Mme Carole Schelker, du bureau Impact-Concept SA, et conseillère technique de l'AVGD, présente son dossier sur : '*L'archéologie dans les projets de gravières et décharges, et ses liens avec la pédologie*'. Ce document fort complet est disponible auprès du secrétariat.

Une fois sa présentation terminée, Mme Schelker est applaudie par la salle et chaleureusement remerciée par le président pour cette étude très complète et fort intéressante. Il ajoute que ce sera probablement un prochain dossier à suivre de près avec la DGE.

Puis il passe au point suivant pour quelques informations fournies par la DGE.

7.2 Intervention des représentants de la DGE

Le président réitère ses remerciements auprès de la DGE pour son importante présence, avant de passer la parole à **M. Renaud Marcelpoix** pour un point de situation statistique sur les problématiques liées à la branche. Il aborde ainsi les dossiers tels que le plan de gestion des carrières, des échanges avec l'archéologue cantonal, des données d'exploitation 2016 et les perspectives 2017. Tous ces éléments se trouvent sur un support informatique, et ils peuvent être fournis aux membres sur demande auprès du secrétariat.

Une fois sa présentation terminée, M. Marcelpoix est à son tour applaudi, avant qu'il ne passe la parole à son collègue, **M. François Füllemann** pour une nouvelle présentation sur la question des aménagements de parcelle, plus particulièrement sur les mesures prises par la DGE lors d'un constat d'illégalité, et sur les techniques de protection des sols des carrières, gravières et décharges. Là aussi, la présentation peut être obtenue auprès du secrétariat.

M. Jean Malcotti adresse ses plus sincères remerciements à la délégation de la DGE, en rappelant l'importance du partenariat qui existe au sein de la branche.

7.3 Intervention de M. Martin Weder, directeur de l'ASGB

Le président passe encore la parole au directeur de l'association faîtière, qu'il a le plaisir d'accueillir. **M. Martin Weder** le remercie pour son invitation, il relève d'emblée que vu les nombreuses interventions précédentes, il ne va pas trop en rajouter, mais il se contente de fournir quelques informations générales complémentaires sur les dossiers qui occupent actuellement l'ASGB, tels que l'OLED, la LAT, l'Inspectorat et les questions de convention collective. Il tient aussi à réitérer ses remerciements aux membres de la section qui sont très actifs au sein des organes de l'ASGB. C'est très appréciable, et très apprécié. Et il termine en remettant ses meilleurs vœux de succès à chacun pour l'année en cours, en rappelant que les Journées Graviers et Bétons, AG de l'ASGB inclus, auront lieu les 19 et 20 mai à Pfäffikon.

Une fois sa présentation terminée, **le président** le remercie une fois encore pour sa présence et les informations qu'il a partagées.

Il ouvre une dernière fois la discussion à propos des différentes interventions qui ont eu lieu à ce point, et/ou pour une intervention diverse. La parole n'étant plus demandée, il remercie également les participants pour leur active présence et leur confiance tout en clôturant les assises à 12h12. Il invite chacun à partager l'apéritif et le repas au restaurant du «Port de Pully» qui se trouve à 10 minutes de marche par le bord du lac.

AVGD
Le Secrétaire :

J.-L. Pirlot

Annexes : - comptes 2016 et budget 2017
- propositions de modifications de statuts

Paudex, le 17 octobre 2017